

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION

6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 11
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 4

L'an deux mille vingt-trois et le 9 novembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Mariages, sur convocation régulière en date du 2 novembre, sous la présidence de Mme Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

Étaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M. YVAN NAVARRO, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, MME RENEE HUMEAU, M. HERVE LAMACHERE, MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA, MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

Étaient absents ayant donné procuration : M. YANNICK PUGET (POUVOIR DONNE A MME KAREN GREGOIRE), MME KATY COLDER (POUVOIR DONNE A M. DENIS MOLET), M. ANDRE DA PONTE (POUVOIR DONNE A M. HERVE LAMACHERE), M. JEAN-PAUL MAUVEZIN (POUVOIR DONNE A MME MONIQUE BEZOS).

Étaient absents excusés : M. MARC PERE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME DEBORAH CADOURS. RESPONSABLE DU CCAS

DÉLIBÉRATION n° 2023/30

Objet : Convention de partenariat avec la CPAM

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de signer une convention de partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

La conclusion de cette convention permettra d'améliorer sensiblement les actions du CCAS en direction des publics bénéficiaires des services de la CPAM.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de l'autoriser à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le **16 NOV. 2023**

ID : 031-213105612-20231115-D2023_30_1-DE

Décide :

A l'unanimité,

- De l'autoriser à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

**Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,
Isabelle Godéas**



- Transmis le 5 NOV. 2023

- Affiché le 16 NOV. 2023